

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES
Séance du 08 avril 2019 – 20 h 30 – salle du Conseil Municipal
88360 RUPT SUR MOSELLE**

L'an deux mille dix-neuf, le 09 avril à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal – 88360 RUPT SUR MOSELLE sur convocation adressée par Monsieur Dominique PEDUZZI, Président.

PRESENTS :

Commune de Bussang : M Alain VINEL, Mme Pascale SPINNHIRNY

Commune de Fresse sur Moselle : Mme Carine THAUVIN, M Dominique PEDUZZI

Commune de Le Ménil : M Jean-François VIRY

Commune du Thillot : Mme Brigitte JEANPIERRE, M Michel PETITJEAN, Mme Marie Claude DUBOIS, M Pierre ROMARY, Mme Marie Noëlle GIGANT

Commune de Ramonchamp : M François CUNAT, Mme Odile MARCHAL, M André DEMANGE

Commune de Rupt sur Moselle : Mme Brigitte FOPPA, M Jean Marc TISSERANT, M Stéphane TRAMZAL, M Jean Claude VALDENAIRE, M Didier VINCENT

Commune de Saint Maurice sur Moselle : M Thierry RIGOLLET, Mme Danielle SCHMERBER

Commune de Ferdrupt : M Etienne COLIN

ABSENTS OU EXCUSES :

Commune de Le Ménil :

Mme Savine CUENOT excusé, pouvoir à M Jean-François VIRY

Commune le Thillot :

M Michel MOUROT, excusé, pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS

M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE

Commune de Fresse sur Moselle :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI

Commune de Rupt sur Moselle :

Mme Sylvie HERVE, Excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA

SECRETARE DE SEANCE : Mme Danielle SCHMERBER

SECRETAIRE ADJOINT : Mme Karine REY

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de votants : 26

Monsieur Dominique PEDUZZI accueille les membres du conseil communautaire et donne la parole à M Stéphane TRAMZAL, Maire de la Commune de Rupt sur Moselle.

M Stéphane TRAMZAL souhaite la bienvenue à la Mairie de Rupt sur Moselle, réunion alléchante au vu de l'ordre du jour et souhaite une bonne réunion. Il informe qu'un verre de l'amitié sera offert par la municipalité en fin de séance.

Monsieur le Président remercie monsieur Stéphane TRAMZAL pour cet accueil ; indique que l'ensemble des comptes-rendus manquants des conseils communautaires sont donnés ce soir et qu'ils feront l'objet d'un vote lors du prochain conseil communautaire.

Monsieur le Président procède à l'appel des conseillers et annonce l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Délégation de gestion de l'animation, de la communication de proximité à EVODIA

Le quorum est atteint, Monsieur le Vice-président déclare la séance ouverte.

Mme Danielle SCHMERBER est désignée secrétaire de séance.

La convocation a été adressée le 1^{er} avril 2019, avec l'ordre du jour suivant :

FINANCES LOCALES, Décisions budgétaires (7.1.1.3)

- ✓ DEL. 01/2019 COMPTE DE GESTION 2018, BUDGET ANNEXE DÉCHETS
- ✓ DEL. 02/2019 COMPTE DE GESTION 2018, BUDGET ANNEXE PISCINES
- ✓ DEL. 03/2019 COMPTE DE GESTION 2018, BUDGET ANNEXE ZEC
- ✓ DEL. 04/2019 COMPTE DE GESTION 2018, BUDGET ANNEXE ZAE
- ✓ DEL. 05/2019 COMPTE DE GESTION 2018, BUDGET PRINCIPAL

- ✓ DEL. 06/2019 COMPTE ADMINISTRATIF 2018, BUDGET ANNEXE DÉCHETS
- ✓ DEL. 07/2019 COMPTE ADMINISTRATIF 2018, BUDGET ANNEXE PISCINES
- ✓ DEL. 08/2019 COMPTE ADMINISTRATIF 2018, BUDGET ANNEXE ZEC
- ✓ DEL. 09/2019 COMPTE ADMINISTRATIF 2018, BUDGET ANNEXE ZAE
- ✓ DEL. 10/2019 COMPTE ADMINISTRATIF 2018, BUDGET PRINCIPAL

- ✓ DEL. 11/2019 AFFECTATION RESULTATS 2018, BUDGET ANNEXE DÉCHETS
- ✓ DEL. 12/2019 AFFECTATION RESULTATS 2018, BUDGET ANNEXE PISCINES
- ✓ DEL. 13/2019 AFFECTATION RESULTATS 2018, BUDGET ANNEXE ZEC
- ✓ DEL. 14/2019 AFFECTATION RESULTATS 2018, BUDGET ANNEXE ZAE
- ✓ DEL. 15/2019 AFFECTATION RESULTATS 2018, BUDGET PRINCIPAL

FINANCES LOCALES, Décisions budgétaires (7.1.1.1)

- ✓ DEL. 16/2019 BUDGET 2019 OTI BALLONS DES HAUTES VOSGES
- ✓ DEL. 17/2019 BUDGET 2019, BUDGET ANNEXE DÉCHETS
- ✓ DEL. 18/2019 BUDGET 2019, BUDGET ANNEXE PISCINES
- ✓ DEL. 19/2019 BUDGET 2019, BUDGET ANNEXE ZEC
- ✓ DEL. 20/2019 BUDGET 2019, BUDGET ANNEXE ZAE
- ✓ DEL. 21/2019 BUDGET 2019, BUDGET PRINCIPAL
- ✓ DEL. 22/2019 FISCALITE 2019

FINANCES LOCALES, Divers (7.10)

- ✓ DEL. 23/2019 SOUSCRIPTION EMPRUNTS TRAVAUX PISCINE
- ✓ DEL. 24/2019 CRÉANCES ÉTEINTES, BUDGET ANNEXE DÉCHETS
- ✓ DEL. 25/2019 PRISE EN CHARGE FRAIS
- ✓ DEL. 26/2019 SUBVENTIONS ASSOCIATIONS CARITATIVES
- ✓ DEL. 27/2019 CONTRIBUTIONS 2019

FONCTION PUBLIQUE, Personnels titulaires et stagiaires

- ✓ DEL. 28/2019 MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE, Intercommunalité

- ✓ DEL. 29/2019 CONVENTION FINANCEMENT HAUT DEBIT CONSEIL DEPARTEMENTAL 88 / CC-BHV
- ✓ DEL. 30/2019 CONVENTION FINANCEMENT HAUT DEBIT REGION GRAND EST / CC-BHV

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Pas de remarque, pas de question, pas d'opposition sur l'ordre du jour, la séance peut débiter.

COMPTES DES GESTION 2019

La vue d'ensemble des comptes de gestion 2018 est concordante avec les comptes administratifs. Le Président invite le conseil communautaire à délibérer sur les comptes de gestion des budgets de la collectivité. La vue d'ensemble des comptes de gestion 2018 sont annexées au présent document.

Pas de remarque, ni de question.

DEL. N°01 /2019 COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET ANNEXE DECHETS

Le Conseil Communautaire, après s'être assuré que le Receveur Communautaire a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant sur l'exercice précédent, celui de tous les titres de remis émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur Communautaire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

CONSTATE que les chiffres sont similaires à ceux présentés par les comptes administratifs 2018 du budget annexe service déchets de la Communauté de Communes.

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

DEL. N°02 /2019 COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET ANNEXE PISCINES

Le Conseil Communautaire, après s'être assuré que le Receveur Communautaire a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant sur l'exercice précédent, celui de tous les titres de remis émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur Communautaire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

CONSTATE que les chiffres sont similaires à ceux présentés par les comptes administratifs 2018 du budget annexe Piscines de la Communauté de Communes.

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

DEL. N°03 /2019 COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET ANNEXE ZEC

Le Conseil Communautaire, après s'être assuré que le Receveur Communautaire a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant sur l'exercice précédent, celui de tous les titres de remis émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur Communautaire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

CONSTATE que les chiffres sont similaires à ceux présentés par les comptes administratifs 2018 du budget annexe ZEC de la Communauté de Communes.

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

DEL. N°04 /2019 COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET ANNEXE ZAE

Le Conseil Communautaire, après s'être assuré que le Receveur Communautaire a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant sur l'exercice précédent, celui de tous les titres de remis émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur Communautaire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

CONSTATE que les chiffres sont similaires à ceux présentés par les comptes administratifs 2018 du budget annexe ZAE de la Communauté de Communes.

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

DEL. N°05 /2019 COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Communautaire, après s'être assuré que le Receveur Communautaire a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant sur l'exercice précédent, celui de tous les titres de remis émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur Communautaire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

CONSTATE que les chiffres sont similaires à ceux présentés par les comptes administratifs 2018 du budget principal de la Communauté de Communes.

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

Le vice-président invite le conseil communautaire à débattre puis à délibérer sur les comptes administratifs des budgets de la collectivité. Les vues des comptes administratifs 2018 sont annexées au présent document.

M Jean François VIRY procède à la présentation détaillée des comptes administratifs 2018 de l'ensemble des budgets de la Collectivité.

M le Président quitte la salle et ne prend pas part au vote. M Jean François VIRY préside la séance.

DEL. N°06/2019– APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2018 « BUDGET ANNEXE SERVICE DECHETS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Considérant la présentation du compte administratif 2018 du budget annexe « déchets » de la Communauté de Communes par Monsieur Jean François VIRY, Vice-président de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

Après avoir répondu aux différentes questions et débattu sur le compte précité, Monsieur Dominique PEDUZZI, Président, s'est retiré au moment du débat final et du vote en laissant de ce fait la présidence à Monsieur Jean François VIRY, 1^{er} vice – président ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité** ;

Monsieur Dominique PEDUZZI n'ayant pas participé au vote ;

ADOpte le compte administratif 2018 du Budget Annexe « service déchets » de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

ARRETE les résultats du budget annexe déchets de l'exercice 2018, comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	-1 972 072.62 €
Recettes de fonctionnement	+1 995 083.39 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	+ 16 010.77 €
Excédent de fonctionnement reporté année n-1	+ 371 837.81 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	+ 387 848.58 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	-155 639.82 €
Recettes d'investissement	+440 388.15 €
Résultat d'investissement de l'exercice	+284 748.33 €
Excédent d'investissement reporté n-1	+ 319 809.01 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	+ 604 557.34 €

AUTORISE Monsieur le Vice-président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

DEL. N°07/2019– APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2017 « BUDGET ANNEXE SERVICE PISCINES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Considérant la présentation du compte administratif 2016 du budget annexe « piscines » de la Communauté de Communes par Monsieur Jean François VIRY, Vice-président de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

Après avoir répondu aux différentes questions et débattu sur le compte précité, Monsieur Dominique PEDUZZI, Président, s'est retiré au moment du débat final et du vote en laissant de ce fait la présidence à Monsieur Jean François VIRY, 1^{er} vice – président ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité** ;

Monsieur Dominique PEDUZZI n'ayant pas participé au vote ;

ADOpte le compte administratif 2018 du Budget Annexe service piscines de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

ARRETE les résultats du budget annexe piscines de l'exercice 2018, comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	-513 506.65 €
Recettes de fonctionnement	+513 748.37 €
Excédent de fonctionnement reporté 2017	+ 47 421.79 €
Part affecté à l'investissement 2018	+ 47 421.79 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2018	+ 241.72 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	+ 241.72 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	-149 179.70 €
Recettes d'investissement	+ 97 553.65 €
Déficit d'investissement reporté 2017	- 51 626.05 €
Résultat d'investissement de l'exercice 2018	- 126 177.54 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018	- 177 803.59 €

AUTORISE Monsieur le Vice-président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

DEL. N°08/2019– APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2018 « BUDGET ANNEXE ZEC DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Considérant la présentation du compte administratif 2018 du budget annexe «ZEC » de la Communauté de Communes par Monsieur Jean François VIRY, Vice-président de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

Après avoir répondu aux différentes questions et débattu sur le compte précité, Monsieur Dominique PEDUZZI, Président, s'est retiré au moment du débat final et du vote en laissant de ce fait la présidence à Monsieur Jean François VIRY, 1^{er} vice – président ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité** ;

Monsieur Dominique PEDUZZI n'ayant pas participé au vote ;

ADOpte le compte administratif 2018 du Budget Annexe « ZEC »de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

ARRETE les résultats du budget annexe ZEC de l'exercice 2018, comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	- 30 348.13 €
Recettes de fonctionnement	+ 104 367.39 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	+ 74 019.26 €
Excédent de fonctionnement reporté 2017	+ 101 847.38 €
1068 par affecté à l'investissement	+ 101 847.38 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	+ 74 019.26 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	-32 916.80 €
Recettes d'investissement	+ 421 862.42 €
Résultat d'investissement de l'exercice	+ 388 945.62 €
Excédent d'investissement reporté 2017	- 394 773.81 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	- 5 828.19 €

AUTORISE Monsieur le Vice-président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

DEL. N°09/2019- APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2018 « BUDGET ANNEXE ZAE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Considérant la présentation du compte administratif 2018 du budget annexe « ZAE » de la Communauté de Communes par Monsieur Jean François VIRY, Vice-président de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

Après avoir répondu aux différentes questions et débattu sur le compte précité, Monsieur Dominique PEDUZZI, Président, s'est retiré au moment du débat final et du vote en laissant de ce fait la présidence à Monsieur Jean François VIRY, 1^{er} vice – président ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité** ;

Monsieur Dominique PEDUZZI n'ayant pas participé au vote ;

ADOpte le compte administratif 2018 du Budget Annexe ZAE de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

ARRETE les résultats du budget annexe ZAE de l'exercice 2018, comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	0.00 €
Recettes de fonctionnement	0.00 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	0.00 €
Excédent de fonctionnement reporté 2017	+ 1 316.75 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	+ 1 316.75 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	0.00 €
Recettes d'investissement	0.00 €
Résultat d'investissement de l'exercice	0.00 €
Déficit d'investissement reporté 2017	- 99 721.00 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	- 99 721.00 €

AUTORISE Monsieur le Vice-président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

DEL. N°10/2019 APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2018 « BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Considérant la présentation du compte administratif 2018 du budget annexe « piscines » de la Communauté de Communes par Monsieur Jean François VIRY, Vice-président de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

Après avoir répondu aux différentes questions et débattu sur le compte précité, Monsieur Dominique PEDUZZI, Président, s'est retiré au moment du débat final et du vote en laissant de ce fait la présidence à Monsieur Jean François VIRY, 1^{er} vice – président ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité** ;

Monsieur Dominique PEDUZZI n'ayant pas participé au vote ;

ADOpte le compte administratif 2018 du Budget principal de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

ARRETE les résultats du budget principal de l'exercice 2018, comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	-1 586 802.77 €
Recettes de fonctionnement	+ 1 738 451.54 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	+ 151 648.77 €
Excédent de fonctionnement reporté 2017	+ 307 461.16 €
Intégration résultats actif SIPT	+ 541.09 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	+ 459 651.02 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	-379 906.36 €
Recettes d'investissement	+175 615.56 €
Résultat d'investissement de l'exercice	-204 290.80 €
Excédent d'investissement reporté 2017	+342 716.71 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	+138 425.91 €

AUTORISE Monsieur le Vice-président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Retour de M Dominique PEDUZZI a la table des débats du Conseil communautaire. M Jean François VIRY l'informe que l'assemblée à délibéré à l'unanimité les comptes administratifs 2018.

M Dominique PEDUZZI remercie l'assemblée, l'équipe administrative et notamment Mme Karine REY ainsi que les Vice-présidents en charge du suivi des activités des services.

M Dominique PEDUZZI précise que les sections d'investissements sont excédentaires, notamment pour le budget annexe déchets. Malgré les blocages liés à la gestion des dossiers techniques, pour cette dernière mandature, ces investissements devront être réalisés.

M Dominique PEDUZZI reprend l'ordre du jour.

AFFECTATIONS DES RESULTATS ET RESTES A REALISER

Les comptes administratifs font apparaître, à la clôture de l'exercice 2018 des soldes de fonctionnement et d'investissements selon les documents annexés.

M Jean François Présente les propositions d'affectations des résultats de chaque budget.

N°11/2019 AFFECTATION DE RÉSULTATS 2018, BUDGET ANNEXE SERVICE DECHETS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Le Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Dominique PEDUZZI ;

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissements 2018 ;

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** ;

DECIDE d'affecter le résultat au budget annexe déchets 2019 comme suit :

Ligne 002 Affectation de l'excédent de fonctionnement	387 848.58 €
Ligne 001 Affectation de l'excédent d'investissement	604 557.34 €

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

N°12/2019 AFFECTATION DE RÉSULTATS, BUDGET ANNEXE PISCINES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Le Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Dominique PEDUZZI ;

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissements 2018 ;

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** ;

DECIDE d'affecter le résultat au budget annexe « Piscines » 2019 comme suit :

Ligne 002 Affectation de l'excédent de fonctionnement	+ 241.72 €
Ligne 001 Affectation du déficit d'investissements	- 177 803.59 €

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

N°13/2019 AFFECTATION DE RÉSULTATS, BUDGET ANNEXE ZEC DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Le Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Dominique PEDUZZI ;

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissements 2018 ;

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** ;

DECIDE d'affecter le résultat au budget annexe ZEC 2019 comme suit :

Ligne 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	+ 74 019.26 €
Ligne 001 Affectation déficit d'investissements	- 5 828.19 €

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

N° 14/2019 AFFECTATION DE RÉSULTATS, BUDGET ANNEXE ZAE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Le Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Dominique PEDUZZI ;

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissements 2018 ;

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** ;

DECIDE d'affecter le résultat au budget annexe ZAE 2019 comme suit :

Ligne 002 Affectation de l'excédent de fonctionnement	+ 1 316.75 €
Ligne 001 Affectation déficit d'investissement	-99 721.00 €

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

N° 15/2019 AFFECTATION DE RÉSULTATS, BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Le Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Dominique PEDUZZI ;

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissements 2018 ;

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** ;

DECIDE d'affecter le résultat au budget principal 2019 comme suit :

Ligne 002	
Affectation de l'excédent de fonctionnement	+ 425 225.44 €
1068	
Affectation besoin financement	33 884.49 €
Ligne 001	
Affectation excédent d'investissement	+ 138 425.91 €

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

BUDGET OFFICE DE TOURISME DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Le CODIR de l'EPIC Office de Tourisme des Ballons des Hautes Vosges arrêtera son budget pour l'année 2019 lors de sa réunion du 04 avril 2019.

M Dominique PEDUZZI rappelle que le conseil communautaire doit amender le budget de l'office de Tourisme Intercommunal dans un délai maximal de 4 semaines. Il précise que celui-ci a été adopté à l'unanimité en date du 04 avril dernier et indique le montant 2019 qui s'élève à 227 920.10 € pour la section de fonctionnement et de 31 733.26 € pour la section d'investissements.

M François CUNAT demande des précisions sur la taxe de séjour.

M Dominique PEDUZZI répond que la perception de la taxe de séjour se fait par la CC-BHV, qu'elle reverse l'intégralité aux deux structures touristiques du territoire : l'OTIBHV et l'OT de Bussang, moins la part de 10 % du Conseil Départemental des Vosges.

M Dominique PEDUZZI annonce, dans le cadre du plan pluriannuel de l'OTI-BHV, la création du point d'info touristique au Thillot sur le site du Musée des Mynes. L'ouverture est programmée sur la fin de l'année 2019.

Il sollicite Mme Danielle SCHMERBER pour présenter les actions prévisionnelles 2019.

Mme Danielle SCHMERBER présente succinctement une partie des actions :

- Suppression des bornes touristiques et remplacement par des vitrines tactiles
- Création de circuits de balades rando.....

Pas de remarque, ni question

DEL. N°17/2019 BUDGET OFFICE DE TOURISME DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Vu le vote du budget primitif 2018 de l'Office de Tourisme des Ballons des Hautes Vosges en date du 04 avril 2019 ;

Vu les statuts de l'Office de Tourisme des Ballons des Hautes Vosges ;

Vu la présentation détaillée réalisée par Monsieur le Président :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** ;

EMET un avis favorable au budget primitif 2019 de l'Office de Tourisme des Ballons des Hautes Vosges ;

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

BUDGETS PRIMITIFS 2019

- ✓ BUDGET ANNEXE DECHETS
- ✓ BUDGET ANNEXE PISCINES
- ✓ BUDGET ANNEXE ZAE
- ✓ BUDGET ANNEXE ZEC
- ✓ BUDGET PRINCIPAL

Les différents éléments posant le projet des budgets ont été présentés, débattus et amendés lors de la commission finances du 21 février 2019, ensuite par le DOB du 26 février 2019, puis de la réunion de bureau du 26 mars. Un certain nombre d'éléments extérieurs, constitutifs des budgets, étaient inconnus au moment de la tenue des réunions de préparation. Pour ceux qui nous ont été communiqués, ils sont intégrés dans le projet de chaque budget 2019.

Pour une lisibilité, une présentation sous format Excel est faite.

Budget annexe déchets

M Jean François VIRY présente les inscriptions budgétaires et communique en détail les postes prévisionnels en hausse : carburants, masse salariale, les provisions pour risques et charges.

Concernant les provisions, M François CUNAT souligne que le montant 2019 est nettement inférieur aux probabilités des impayés.

M Dominique PEDUZZI répond qu'un tableau de suivi, présenté dernièrement en réunion de bureau, sera actualisé annuellement afin de prévoir les crédits nécessaires. Il précise que les inscriptions budgétaires 2019 couvrent les impayés des années 2014, 2016 et 8 % de 2016. Des crédits budgétaires seront inscrits annuellement afin de couvrir les éventuels impayés. Les services de la trésorerie doivent avant tout procéder aux relances, mises en demeure ou Opérations à Tiers Détenteur (OTD) avant que notre collectivité annule ces crédits. Chaque année le montant des impayés constatés est en diminution.

Concernant les investissements, M Jean Marc TISSERANT rappelle l'utilité des basculeurs à déchets prévus à la déchèterie de Rupt.

M Stéphane TRAMZAL demande si le changement des consignes de tri prévues cette année vont impacter les réflexions sur les Points d'Apports Volontaires (PAV).

M Dominique PEDUZZI répond que l'application de ces nouvelles consignes n'impacteront pas les bornes de tri sélectifs actuelles.

M Jean Marc TISSERANT informe l'assemblée des résultats de la première caractérisation. Le taux de refus est encore autour de 30 %.

Pas de question, ni remarque sur l'exposé des éléments budgétaires.

DEL. N°17/2019 BUDGET PRIMITIF 2019 – VOTE BUDGET ANNEXE SERVICE DECHETS

Vu le code des collectivités territoriales ;

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avoir délibéré, et **à l'unanimité** ;

ADOPTÉ le budget primitif 2019, Budget Annexe Service Déchets comme suit :

	Fonctionnement	Investissements
Dépenses	2 260 400.00 €	
Recettes	2 260 400.00 €	
Dépenses		1 223 229,00 €
Recettes		1 223 229.00 €

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Budget annexe piscines

Comme pour le budget déchets, M Jean François VIRY procède à la présentation budgétaire du service piscines.

M Dominique PEDUZZI précise que durant la période de travaux, le personnel sera affecté à d'autres missions. Pour les agents disposants d'un diplôme de MNS et/ou encadrant sportif seront mis à disposition d'autres établissements sportifs, des écoles et/ou seront en renfort dans les autres services de la collectivité. Pour la saison estivale 2019, la piscine de Saint Maurice sur Moselle sera probablement, sous réserve de planification et de personnel qualifié, ouverte dès mi-juin jusque mi-septembre. Une communication sera organisée dès que possible.

Ces éventuels mouvements de personnels impacteront les inscriptions budgétaires 2019 et se constateront lors des votes des comptes administratifs de l'année N+1.

Concernant la section d'investissements, les travaux de la piscine ont bien été inscrits en programme. Cette inscription permettra d'avoir un suivi des engagements financiers. En fonction des votes de ce soir, une inscription budgétaire pour des parts sociales a été inscrite. Il précise que ces inscriptions correspondent aux différents débats qui ont eu lieu en bureau et lors de la commission finances.

M François CUNAT s'étonne du montant des inscriptions budgétaires. Il demande pourquoi avoir inscrit la totalité des dépenses et des recettes.

M Dominique PEDUZZI répond que les subventions ont bien été notifiées, que la section d'investissements est excédentaire dû à l'emprunt relais.

M François CUNAT répond que les notifications ne sont jamais des certitudes, mais des prévisions budgétaires.

M Dominique PEDUZZI rappelle les débats et présentations budgétaires lors des réunions de la commission finances et débat d'orientation budgétaire.

M Jean Claude VALDENNAIRE est surpris du montant des Honoraires du Bureau d'Études.

M Dominique PEDUZZI répond que les inscriptions correspondent aux Marchés : MOE, SPS, contrôle technique, OPC.... La ligne budgétaire ne correspond pas uniquement aux frais MOE et rappelle que le fonctionnement des installations est réglementaire et contrôlé régulièrement par l'ARS. Il est nécessaire d'être en conformité, ce qui explique cette inscription.

Pas d'autre question, ni remarque.

DEL. N°18/2019 BUDGET PRIMITIF 2019 – VOTE BUDGET ANNEXE PISCINES

Vu le code des collectivités territoriales ;

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avoir délibéré, et **à la Majorité ;**
08 ABSTENTIONS, (MM François CUNAT, André DEMANGE, Stéphane TRAMZAL, Etienne COLIN,
MME Odile Marchal, Brigitte FOPPA (2 voix))
18 POUR

ADOPTE le budget primitif 2019, Budget Annexe Service Piscines comme suit :

	Fonctionnement	Investissements
Dépenses	401 525.00 €	
Recettes	401 525.00 €	
Dépenses		6 924 695.00 €
Recettes		7 505 657.00 €

PRECISE que la section d'investissements est excédentaire dû au prêt relais des travaux de rénovation et d'extension de la piscine communautaire du Thillot ;

RAPPELLE que le programme de travaux a été adopté lors de la séance du 26 février 2019.

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Budget annexe ZAE

M Jean François VIRY procède à la présentation du budget et précise que ce budget contient uniquement des écritures de stocks de terrains.
Pas de remarque, ni question.

DEL. N°19/2019 BUDGET PRIMITIF 2019 – VOTE BUDGET ANNEXE ZAE

Vu le code des collectivités territoriales ;

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avoir délibéré, et **à l'unanimité ;**

ADOPTE le budget primitif 2019, Budget Annexe ZAE comme suit :

	Fonctionnement	Investissements
Dépenses	101 037.75 €	
Recettes	101 037.75 €	
Dépenses		99 721.00 €
Recettes		99 721.00 €

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Budget annexe ZEC

M Jean François VIRY procède à la lecture des inscriptions budgétaires 2019.

M Dominique PEDUZZI précise que ce budget pourra être impacter dans le courant de cette année, par le retour des zones d'activités communales et informe l'assemblée de la demande de réfection de toiture de l'entreprise KOHLER. Il précise que la CC-BHV est propriétaire des locaux et à obligation d'apporter les réparations nécessaires. En fonction des tarifs, M François CUNAT se rapprochera des dirigeants afin d'appliquer ces coûts sur les loyers.

Ces décisions modificatives budgétaires seront certainement à prévoir en cours d'année.

DEL. N°20/2019 BUDGET PRIMITIF 2019 – VOTE BUDGET ANNEXE ZEC

Vu le code des collectivités territoriales ;

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avoir délibéré, et **à l'unanimité** ;

ADOpte le budget primitif 2019, budget annexe ZEC comme suit :

	Fonctionnement	Investissements
Dépenses	95 352.00 €	
Recettes	95 352.00 €	
Dépenses		206 111.00 €
Recettes		206 111.00 €

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Budget principal

Comme précédemment, M Jean François VIRY présente les inscriptions budgétaires du budget général.

Concernant les berges de la Moselle, M Dominique PEDUZZI, il précise qu'une attention particulière sera portée sur les dépenses et recettes de ce programme.

Concernant le plan développement du très haut débit sur le territoire, M Dominique PEDUZZI indique que le budget 2019 couvre la somme des dépenses pour le territoire. Les conventions financières sont également à l'ordre du jour.

M Stéphane TRAMZAL demande si les subventions seront versées au fur et à mesure des dépenses ou si la CC-BHV devra faire une avance de trésorerie

M Dominique PEDUZZI répond que ce chantier représente plus d'un milliard à l'échelle de la Région. Lors des réunions, les services de la Région ont annoncé que les fonds ne seraient appelés qu'à l'issue des travaux. Concernant le financement du Conseil Départemental des Vosges, ses services se sont engagés de verser les fonds au moment du constat à l'issue des travaux.

M François CUNAT demande des précisions sur les inscriptions budgétaires 2019 des travaux berges de la Moselle.

M Thierry RIGOLLET précise que certains travaux peuvent être financés à 100 % par l'Agence de l'Eau, qu'à condition que ceux-ci soient inscrits en section de fonctionnement. D'autres travaux seront inscrits en investissements car ils ne présentent pas les mêmes caractéristiques, mais seront financés à hauteur de 80 % par l'agence de l'eau et le conseil départemental des Vosges.

Concernant l'étude en cours, tous les éléments budgétaires et techniques ne sont pas finalisés, nous ne pouvons communiquer plus de lisibilité sur ce programme.

M Etienne COLIN demande des précisions sur l'article 2188 en section d'investissements.

M Dominique PEDUZZI répond que ces inscriptions budgétaires correspondent au besoin d'amélioration des matériels partagés et espaces verts. De plus, en raison d'une panne importante d'un matériel, la CC-BHV a sollicité des entreprises pour des prestations de balayage. Celles-ci se sont déroulées ces jours-ci et cela a permis de ne pas modifier la planification réalisée en partenariat avec les communes.

Pas d'autre question, ni remarque.

DEL. N°21/2019 BUDGET PRIMITIF 2019 – VOTE BUDGET PRINCIPAL

Vu le code des collectivités territoriales ;

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avoir délibéré, et **à l'unanimité** ;

ADOpte le budget primitif 2019, budget principal comme suit :

	Fonctionnement	Investissements
Dépenses	2 321 049.00 €	
Recettes	2 321 049.00 €	
Dépenses		1 655 472.25 €
Recettes		1 655 472.25 €

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

DETERMINATION TAUX FISCALITE 2019

Compte tenu des besoins de financement exprimés dans les différents budgets primitifs 2019, il convient de voter les taux de la fiscalité additionnelle et de la fiscalité professionnelle de zone.

M Dominique PEDUZZI propose comme annoncé en bureau de ne pas augmenter les taux pour 2019.

M François CUNAT s'étonne de la baisse des bases pour la cotisation foncière des entreprises.

M Dominique PEDUZZI répond qu'à ce jour, la collectivité n'a pas d'explication. Une demande auprès des services fiscaux serait faite en ce sens.

Pas d'autre remarque, ni question

DEL. N°22/2019 DETERMINATION TAUX FISCALITE 2019

Vu le code général des Impôts,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant les bases d'imposition 2019 communiquées dans l'État 1259 FDL,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et **à l'unanimité** ;

FIXE les taux des taxes locales et le taux FPZ 2019, comme suit :

	Bases	Taux (%)	Produits 2019
Taxe Habitation	14 825 000	3.20	474 400
Taxe Foncière (bâti)	13 576 000	1.94	263 374
Taxe Foncière (non bâti)	453 600	4.37	19 822
Cotis, Foncière entreprises	3 798 000	2.74	104 065
Fiscalité prof. de Zone (FPZ)	11 100	21,57	2 394
Fiscalité prof. Éolienne (FPE)	-	-	-
Total produit Fiscalité			864 055

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

EMPRUNTS TRAVAUX PISCINE

Dans le cadre des travaux de rénovation et d'extension de la piscine communautaire du Thillot, il convient de souscrire aux emprunts nécessaires au financement de cette opération.

Une consultation auprès de différents organismes bancaires a été réalisée.

Une présentation des offres sera faite lors de la séance et le conseil communautaire sera invité à autoriser Monsieur le Président à souscrire ces emprunts. Pour mémoire le montant des travaux s'élève à 4 041 069.63 € HT, soit 4 873 259.56€ TTC.

M Jean François VIRY présente les éléments de consultation des organismes bancaires et communiquent les différents taux ; précise que l'investissement a été divisé en trois parties (long terme sur 30 ans pour 1 373 162 €, moyen terme pour 729 416 € et court terme pour 268 064 €).

Au vu de la présentation, il est proposé de retenir l'organisme France Finances Locales et de souscrire aux parts sociales comme annoncé précédemment.

M François CUNAT fait un constat, les taux de cet organisme sont très intéressants et annonce que les élus ramoncenais s'abstiendront lors du vote.

Pas d'autre question, ni remarque.

DEL. N°23/2019 EMPRUNTS TRAVAUX RENOVATION ET EXTENSION PISCINE COMMUNAUTAIRE LE THILLOT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 05/2018 du 12 février 2018 portant sur la présentation de l'Avant-Projet Définitif ;

Vu la délibération n° 04/2019 du 26 février 2019 portant sur l'attribution des 16 lots du Marché de travaux pour la rénovation et l'extension de la piscine communautaire ;

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissements ;

Considérant que c'est au conseil communautaire qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle soit déléguée au Président ;

Considérant la présentation des offres d'emprunts par Monsieur Jean François VIRY, vice-président ;

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et **à la Majorité des votants :**

18 POUR, 08 ABSTENTIONS (*MM et Mmes François CUNAT, André DEMANGE, Stéphane TRAMZAL, Etienne COLIN, Brigitte FOPPA, Sylvie HERVE*)

DECIDE

- ✓ **D'adopter** le plan de financement nécessaire à l'équilibre de cette opération ;
- ✓ **D'autoriser** Monsieur le Président à négocier librement les conditions financières des prêts (durée, taux, périodicité notamment) avec les établissements bancaires, pour un montant de 4 873 260.00 euros TTC ;
- ✓ **D'autoriser** Monsieur le Président à signer les contrats de prêts ;
- ✓ **D'approuver** l'adhésion de *la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges* à l'Agence France Locale – Société Territoriale ;

- ✓ **D'approuver** la souscription d'une participation au capital de l'Agence France Locale – Société Territoriale d'un montant global de 10 600 euros (l'ACI) de *la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges*, établi sur la base des Comptes de l'exercice (2018) :
 - En excluant les budgets annexes suivants : Budget annexe ZEC
 - En incluant les budgets annexes suivants : Budget annexe piscines
 - Encours Dette Année 2018

- ✓ **D'autoriser** l'inscription de la dépense correspondant au paiement de l'ACI au chapitre 26 [section Investissement] du budget annexe Piscines de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

- ✓ **D'autoriser** le *Président* à procéder au paiement de cette participation au capital de l'Agence France Locale - Société Territoriale et selon les modalités suivantes : *paiement en une fois* ;
 - Année 2019 10 600.00Euro

- ✓ **D'autoriser** le *Président* à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIT que Monsieur le Président et Monsieur le Receveur Communautaire seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

CREANCES ETEINTES ET ADMISSION EN NON VALEUR

Il convient de constater des créances éteintes relatives au budget déchets pour 424.33 €.

DEL. 24 /2019 CREANCES ETEINTES

Vu l'état des taxes et produits irrécouvrables dressés par Monsieur le Trésorier de LE THILLOT, et les jugements du Tribunal d'Instance d'EPINAL prononçant la clôture de la procédure de rétablissement personnel pour insuffisance d'actif,

Considérant que la clôture pour insuffisance d'actif entraîne l'effacement de toutes les dettes non professionnelles du débiteur, hormis celles limitativement énumérées par la décision de justice,

Considérant l'insolvabilité d'un débiteur pour un montant total de 424.33 € concernant le Budget annexe déchets

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et **à l'unanimité** ;

PREND acte de la créance éteinte pour la somme indiquée ci-dessus sur le Budget annexe déchets.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget annexe déchets 2019.

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

PRISE EN CHARGE FRAIS

Dans le cadre de la dernière journée d'ouverture de la piscine communautaire du Thillot, un achat de panneaux avec figurines permettant aux utilisateurs de pouvoir se prendre en photo a été réalisé par un vice-président. Le montant s'élève à 25.84 €.

DEL. 25 2019 REMBOURSEMENT DE FRAIS

Monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre de l'organisation de la fermeture pour travaux de la piscine communautaire, l'achat de photos surfeur vague a été fait par Mme Marie Claude DUBOIS, vice-présidente ;

Le montant de l'achat s'élève à 25 .84 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir discuté et délibéré, et **à l'unanimité** ;

DECIDE :

D'ACCEPTER la prise en charge de l'achat et de rembourser la somme correspondante à Mme Marie Claude DUBOIS ;

D'INSCRIRE la dépense correspondante sur les crédits figurant au budget annexe piscines ;

D'AUTORISER Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération ;

DEMANDES DE SUBVENTIONS à la CC BHV

Comme les années précédentes, plusieurs demandes de subventions sont parvenues à la CC BHV :

- Restaurants du cœur Saint Maurice (téléphonie et loyers) : 634.32 €
- Restaurants du cœur Ramonchamp (téléphonie et loyers) : 455.88 €
- Secours populaire : 1 000 €
- Croix rouge : 1 000 €
- Radio des ballons : 1 000 €

Dans le cadre des engagements pris, et après accord des membres du bureau, il convient de formaliser par voie de délibération les subventions pour le théâtre du Peuple et les Mynes du Thillot. Ces engagements sont maintenus pour 4 ans à compter de l'année 2018

- Théâtre du Peuple : 5 000 €
- Mynes du Thillot : 5 000 €

Cette année, suite à la demande des services de la trésorerie, il convient de délibérer sur les subventions de fonctionnement des budgets annexes et sur les subventions d'équilibres du budget OTI-BHV. Pour mémoire, les subventions s'élèvent à :

- Budget annexe piscine : 336 283.28 €
- Budget OTI-BHV: 139 150.00 € (section de fonctionnement) et 31 733.25 € (section d'investissements)

Il est précisé que les restaurants du cœur ne paient pas de loyers, aussi le montant des frais ne concerne que l'électricité, le téléphone et le chauffage.

Pas d'autre question, ni remarque

DEL.N°26/2018 SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Vu les demandes de subventions des associations :

- Croix Rouge,
- Secours Populaire,
- Restaurants du Cœur,
- Radio des Ballons,
- Le Théâtre du Peuple,
- Les mynes du Thillot.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, et **à l'unanimité** ;

DECIDE d'attribuer des subventions, pour l'année 2019, selon le détail ci-dessous :

- Restaurants du cœur Saint Maurice (téléphonie et loyers) : 455.88 €
- Restaurants du cœur Ramonchamp (téléphonie et loyers) : 634.32 €
- Secours populaire : 1 000 €
- Croix rouge : 1 000 €
- Radio des ballons : 1 000 €

DECIDE dans le cadre des engagements pris, pour une durée de 4 ans, d'attribuer des subventions au Théâtre du Peuple et aux Mynes du Thillot chaque année :

- Théâtre du Peuple : 5 000 €
- Mynes du Thillot : 5 000 €

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

CONTRIBUTIONS 2019

Il convient de délibérer sur les montants des contributions 2019 aux différents syndicats :

- Association des Maires des Vosges 784.20 €
- SMIC des Vosges 850.00 €
- PETR Remiremont et des vallées 58 252.80 €
- Syndicat Voie Verte 36 414.57 €
- SIVU Tourisme Hautes Vosges 10 153.00 €

Pas de question, ni remarque

DEL.N°27/2019 CONTRIBUTIONS 2019

Vu Le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 21/2019 portant sur le vote du budget principal 2019

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

DECIDE des contributions, pour l'année 2019, selon le détail ci-dessous :

Association des Maires des Vosges	784.20 €
PETR Remiremont et ses Vallées	58 252.80 €
Voie Verte	36 414.57 €
SMIC des Vosges	850.00 €
SIVU Tourisme Hautes Vosges	10 153.00 €
	106 454.57 €

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Dans le cadre des mouvements de personnel, un agent du service technique a sollicité une mise en disposition pour convenance personnelle. Un poste d'agent technique affecté au service piscines était ouvert à 30 h par semaine, afin d'assurer diverses missions du service technique (piscines, espaces verts, technique) il est proposé au conseil communautaire d'ouvrir le poste de 30 h à 35 h.

Pas de question, ni remarque.

DEL. 28/2019 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu la délibération n° 01/2013 du 25 juin 2013 portant sur le tableau des effectifs de la collectivité ;

Vu la délibération n° 01/2017 du 14 novembre 2017 portant sur la modification du tableau des emplois ;

Vu la réorganisation des services de la CC BHV ;

Vu les départs en retraite, la demande de mise en disponibilité ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

APPROUVE la modification du tableau des effectifs comme suit :

- Filière technique : ouverture d'un poste de 30 h à 35 h

Filières	Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois créés	Nombre d'emplois pourvus	En cas de temps non complet : durée hebdomadaire du travail
Administrative	Attaché territorial	Attaché territorial	1	0	
	Directeur	Emploi fonctionnel	1	0	
	Adjoints administratifs	Adjoints administratifs Principal 1 ^{ère} classe	3	3	
		Adjoints administratifs Principal 2 ^{ème} classe	0	0	
		Adjoints administratifs	7	6	
Technique	Technicien	Technicien	1	0	
	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	1	1	
		Agent de maîtrise	1	1	
	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	11	11	1 poste à 11 h
		Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	6	4	Un poste à 30 heures + 1 poste à 25 h
		Adjoint technique	5	4	1 poste à 27 heures
Sanitaire et Social	Educateur	Educateur de jeunes enfants	1	1	
Sportive	Educateur territorial des APS	Educateur	1	0	
		Educateur principal des APS de 1 ^{ère} classe	2	1	
	Opérateur	Opérateur qualifié	1	1	
Police	Agents de police municipale	Brigadier chef principal	2	1	
		Brigadier	1	1	

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

CONVENTION FINANCEMENT HAUT DEBIT REGION GRAND EST / CC-BHV (23 h 27)

La Région Grand Est a initié un programme de développement des réseaux de communication Haut et Très Haut débit qui inclut notre territoire. Une participation financière est demandée aux Communautés de Communes. Un projet de convention (annexée à la présente) fixe les modalités de participation financière de la CC-BHV aux dépenses d'investissements relatives à la mise en œuvre du Très Haut Débit en application de sa compétence.

Pas de question, ni remarque

DEL. 29/2019 CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LA REALISATION DU RESEAU D'INITIATIVE PBULIQUE REGIONAL DE TRES HAUT DEBIT CC-BHV / REGION GRAND EST

Vu la délibération n° 05/2018 du 25 septembre 2018 portant sur la délégation de compétences du développement du très haut débit ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2019 mentionnant la compétence du développement très haut débit à la CC-BHV ;

Vu la proposition de convention de la région Grand EST

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

APPROUVE les termes de la convention ci-annexée

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal pour 2019 et les années suivantes ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

CONVENTION FINANCEMENT HAUT DEBIT CONSEIL DEPARTEMENTAL 88 / CC-BHV

Le département des Vosges pour nous accompagner dans le cadre du développement des réseaux de communication Haut et Très Haut Débit qui inclut notre territoire a décidé d'allouer une subvention impliquant sa participation financière de à hauteur de 70 % de la dépense restant à charge de notre collectivité. La convention (annexée à la présente) a pour objet de fixer les modalités de la participation financière entre le Département des Vosges et la CC-BHV pour la mise en œuvre du Très Haut Débit, en application de sa prise de compétence en date du 25 septembre 2018 et de l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2019.

DEL. 30/2019 CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LA REALISATION DU RESEAU D'INITIATIVE PBULIQUE REGIONAL DE TRES HAUT DEBIT CC-BHV / CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES

Vu la délibération n° 05/2018 du 25 septembre 2018 portant sur la délégation de compétences du développement du très haut débit ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2019 mentionnant la compétence du développement très haut débit à la CC-BHV ;

Vu la proposition de convention du Conseil Départemental des Vosges ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

APPROUVE les termes de la convention ci-annexée ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal pour 2019 et les années suivantes ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

CONVENTION EVODIA

Dans le cadre des obligations du PLPDMA et de l'absence de personnel, il est proposé d'autoriser EVODIA à recruter un agent pour la communication du service déchets. Monsieur Jean Marc TISSERANT rappelle les enjeux à venir sur le sujet.

Pas de question, ni remarque.

DEL. 31/2019 GESTION, ANIMATION ET COMMUNICATION DE PROXIMITE – AUTORISATION DE GESTION EVODIA

Vu les obligations règlementaires du PLPDMA sur le Département des Vosges ;

Considérant les besoins en personnel pour notre territoire ;

Considérant le réseau d'acteurs, de partenaires... D'EVODIA

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

DONNE a EVODIA le soin du recrutement d'un agent pour la gestion, l'animation et la communication de proximité pour le service déchets ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe déchets pour 2019 ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Fin de la séance à 23 h 40

Le Président,

La secrétaire de séance,

M Dominique PEDUZZI

Mme Danielle SCHMERBER

